

*Conseil général
des ponts et chaussées*

**Décision du 31 mars 2004
portant admission à la retraite**
NOR : *EQUV0410112S*

Le vice-président du conseil général des ponts et chaussées,
Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées ;
Vu l'arrêté ministériel du 6 janvier 1987 relatif au fonctionnement du conseil général des ponts et chaussées ;
Vu la décision du 11 février 2000 affectant M. Chapulut (Jean-Noël), ingénieur en chef des ponts et chaussées à la
4^e section « affaires économiques » du conseil général des ponts et chaussées, à compter du 1^{er} février 2000 ;

Sur avis du président de la 4^e section ;

Sur proposition du président de la 6^e section, secrétaire général du conseil,

Décide :

A compter du 31 mars 2004, M. Chapulut (Jean-Noël), ingénieur général des ponts et chaussées, affecté à la
4^e section « affaires économiques » est chargé des fonctions de coordonnateur de la sous-section 4.1 « Transports » du
conseil général des ponts et chaussées, en remplacement de M. Seligmann (Bernard), admis à faire valoir ses droits à la
retraite.

Fait à La Défense, le 31 mars 2003.

Pour le vice-président :
*Le président de section,
secrétaire général du
conseil,*
P. Chantereau